

A close-up of a white taxi sign on a car roof, with 'TAXI' in red and 'PARISIEN' in black.

CCPCT

Formation continue

INFORMATIONS

La formation continue obligatoire prévue à l'article R. 3120-8-2 du code des transports permet la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi ou de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

Ce stage comporte quatorze heures de formation et est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R. 3120-9 du code des transports.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Le rappel des notions essentielles sera suivie d'une actualisation des connaissances
- À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de définir les principales évolutions de la réglementation nationale et locale, la tarification, et les évolutions de la profession de chauffeur de Taxi.

PRÉREQUIS

Titulaires de la carte professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans.

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION

- Un entretien préformation afin de connaître un peu plus le stagiaire et analyser les besoins et la demande de formation.
- Cet entretien nous permettra de comprendre les objectifs du stagiaire et si la formation est en adéquation avec ses objectifs. Cela nous permettra aussi de voir s'il a les prérequis pour suivre cette formation.
- Premier courriel est envoyé : il s'agit d'un mail de convocation pour l'entrée en formation contenant, en pièce jointe, la convocation, le plan de formation détaillé ainsi que le règlement intérieur.
- Un deuxième mail est envoyé ; Il s'agit de l'accès à l'extranet qui contient des informations sur la session de formation. Il y a également, l'évaluation préformation, le cours ainsi que des quiz afin que le stagiaire puisse réviser et s'exercer à l'examen.
- L'évaluation préformation est remise au formateur afin qu'il puisse s'adapter au niveau des stagiaires.
- Des évaluations sont réalisées en fin de module afin de voir si le cours a bien été assimilé.
- Chaque fin de journée, le formateur nous indique si les modules sont acquis ou non acquis. Cela nous permet de donner l'information au stagiaire pour qu'il puisse accentuer ses révisions sur les parties où il a des lacunes. Cela permet également au formateur de d'insister sur les parties non-acquises.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Des quiz sur chaque modules sont réalisés afin de déterminer si les stagiaires ont bien acquis les notions essentielles du cours.

MOYENS PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

- Séances de formation en salle
- Dossiers techniques remis aux stagiaires,
- Études de cas concrets,
- Exposés théoriques,
- Simulation et Mise en application.
- Méthode d'apprentissage active



Jackson Learning - 81 rue des Prairies 75020 Paris
SIRET: 983 385 659 00013 - NDA : 11756878775

Mail : contact.jackson.learning@gmail.com

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accès à nos formations peut être déclenché de trois manières : soit par l'employeur, soit à la demande du salarié avec son accord, soit à l'initiative exclusive d'un particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant).

DÉLAIS D'ACCÈS

Au moins 1 semaine après la demande d'inscription.

CERTIFICATION

- Formation non certifiante.
- Une attestation de suivi de la formation continue sera remis en fin de formation.
- Cette attestation est obligatoire pour le renouvellement de la carte de chauffeur de Taxi.

DÉBOUCHÉS

Le métier n'offre pas réellement de débouchés et le but est l'exercice de la profession en tant qu'artisan. A l'aide de formations, il est possible de se spécialisés dans des activités spécifiques comme le taxi conventionné, le transport scolaire ou le transport des personnes handicapés.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre organisme est ouvert aux personnes en situation de handicap. Merci de prendre contact avec le référent PSH Mr Vignon au 0658719812. Nous étudierons votre dossier avant l'entrée en formation. Notre but est de s'assurer que vous pourrez suivre la formation et si ce n'est pas le cas nous vous redirigerons vers notre partenaire.



Jackson Learning - 81 rue des Prairies 75020 Paris
SIRET: 983 385 659 00013 - NDA : 11756878775

Mail : contact.jackson.learning@gmail.com

PROGRAMME DE FORMATION

MODULE 1 : RÉGLEMENTATION (3,5 HEURES)

- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives au droit du transport public particulier
- de personnes : Taxi, VTC, Véhicule motorisé à deux ou trois roues
- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux autorités administratives et juridictions professionnelles compétentes dans le cadre du T3P
- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux obligations du conducteur en matière d'assurance
- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise du T3P
- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux sanctions encourues en cas d'infraction à la réglementation
- Les sanctions administratives et les sanctions pénales
- Identifier et mettre à jour les dispositions relatives aux Plateformes de mise en relation

MODULE 2 : RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE TAXI - Débat sur un thème d'actualité (3,5 HEURES)

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives à la réglementation spécifique à l'activité taxi :

- Identifier et comprendre l'articulation entre les réglementations nationales et locales
- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux régimes des autorisations de stationnement
- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives à la facturation d'une course de taxi
- Identifier les activités complémentaires ouvertes aux taxis : Transport collectifs, etc.

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives au conventionnement CPAM:

- Les différents cas et conditions de prise en charge ;
- L'essentiel sur la CMU, l'AME et l'ACS.
- Débat sur un sujet d'actualité

Identifier et mettre à jour les règles applicables aux personnes à mobilité réduite :

- Définition et causes de déficiences motrices;
- Sensibilisation à l'accueil et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite
- Les règles essentielles à respecter.



MODULE 3 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE (3,5 HEURES)

- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives au code de la route :
 - règles, sanctions aux infractions
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Appliquer les principes de l'éco-conduite
- Mettre à jour les connaissances relatives aux obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Rédiger un constat amiable
- Prendre en charge des passagers et leurs bagages

MODULE 4 AU CHOIX : ANGLAIS GESTION DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES (3,5 HEURES)

Anglais (niveau A2) – S'exprimer dans une langue étrangère :

- Comprendre des phrases isolées et des expressions en relation en lien avec le transport de personnes .
- Communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets en lien avec le transport de personnes .
- Décrire avec des moyens simples son environnement immédiat .

Gestion :

- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives à la gestion et comptabilité .
- Identifier et mettre à jour les différentes formes juridiques d'exploitation
- Identifier et mettre à jour les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Définir les différents régimes sociaux et comprendre les principes de cotisations et prestations .

Développement commercial :

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing .
- Valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC .
- Fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres .
- Mener des actions de communication pour faire connaître son . entreprise.
- Développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

